

## Séance du comité administratif du 9 août 2022

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 9 août 2022, à 11 h, au centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville, et M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness, sont absents.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 7 juin 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
  - 5.1 Demande d'autorisation – Projet de pavage – Ville de Princeville – Parc linéaire des Bois-Francis
  - 5.2 Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Volet 2 – Société d'habitation du Québec – Demande d'aide financière – Autorisation
  - 5.3 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence – Offre de services – Approbation
  - 5.4 Inventaire du patrimoine bâti – Contrat de services professionnels – Autorisation
  - 5.5 Table des MRC du Centre-du-Québec – Mandat sur la mutualisation des ressources humaines – Autorisation
6. Ressources humaines
  - 6.1 Développement du territoire – Démission – Dépôt
  - 6.2 Développement du territoire – Ouverture de poste – Conseiller agroalimentaire – Autorisation
  - 6.3 Travailleur sylvicole – Démission – Dépôt
  - 6.4 Travailleur sylvicole – Ouverture de poste – Autorisation
  - 6.5 Poste de conseiller aux entreprises (volet accompagnement commerces et services et transformation numérique) – Embauche – Autorisation
  - 6.6 Administration – Ouverture de poste – Autorisation
7. Finances
  - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
  - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Divers
9. Période de questions
10. Levée de la séance.

## **Séance du comité administratif du 9 août 2022**

---

### **1. Ouverture de la séance**

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

### **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

CA-2022-08-120 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Ordre du jour – Adoption**

---

CA-2022-08-121 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Séance ordinaire du 7 juin 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption**

---

CA-2022-08-122 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 7 juin 2022;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Administration**

---

#### **5.1 Demande d'autorisation – Projet de pavage – Ville de Princeville – Parc linéaire des Bois-Francs**

---

CA-2022-08-123 ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite faire une demande d'aide financière pour refaire le pavage d'une partie du Parc linéaire des Bois-Francs sur son territoire, entre le boulevard Carignan et la rue Martin;

ATTENDU QUE ce terrain est la propriété du ministère des Transports (MTQ), que la MRC de L'Érable en est le locateur et que le Parc linéaire des Bois-Francs en a la gestion;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville (bénéficiaire) n'a pas l'obligation d'avoir les droits sur cette portion de la Route Verte qui sera refaite, puisque la MRC les détient;

ATTENDU QUE la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs poursuivra sa mission d'entretien du réseau cyclable sur cette portion de la Route Verte et que la Ville de Princeville n'aura pas d'autres obligations futures en ce sens, sauf pour la réparation et le balayage de la surface asphaltée;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution de son projet, y compris le dommage résultant d'un manquement à une obligation prise en vertu de cet engagement et s'engage à indemniser le ministre de tous les recours, les réclamations, les demandes et les poursuites pris en raison de dommages ainsi causés;

ATTENDU QUE le projet doit être conçu et réalisé pour accorder une accessibilité universelle et que les aménagements doivent être conçus et réalisés selon les normes de conception et de signalisation établies par le MTQ;

ATTENDU la recommandation favorable du conseil d'administration du Parc linéaire des Bois-Francis en vertu de la résolution numéro PL-22-1506-2597 adoptée lors de la réunion tenue le 15 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPUYER la recommandation adoptée par le conseil d'administration du Parc linéaire des Bois-Francis;

D'AUTORISER la demande pour refaire le pavage d'une partie du tronçon du parc linéaire des Bois-Francis, sur le territoire de la ville de Princeville, sous réserve du respect des conditions édictées par le Parc linéaire des Bois-Francis et du ministère des Transports (MTQ);

D'AUTORISER le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, à signer pour et au nom de la MRC de L'Érable tout document relatif à ce projet, si nécessaire;

D'ACHEMINER la présente résolution au Parc linéaire des Bois-Francis et à la Ville de Princeville pour être jointe au dossier qui sera transmis au MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Volet 2 – Société d'habitation du Québec – Demande d'aide financière – Autorisation**

---

CA-2022-08-124

ATTENDU l'existence du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités* de la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui a pour objectif d'appuyer les municipalités afin qu'elles maintiennent leur soutien auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre par des services d'aide d'urgence;

ATTENDU QUE les MRC peuvent déposer une demande dans le cadre de ce programme, à la condition que l'ensemble des municipalités qui la composent s'engagent à ne déposer individuellement aucune demande à la SHQ dans le cadre de ce même volet au cours de l'année de référence et qu'elles sont en accord avec la démarche d'adhésion au programme effectuée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à déposer une demande d'aide financière au volet 2 du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités* pour et au nom de la MRC, et à signer tout document en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence – Offre de services – Approbation**

---

CA-2022-08-125

ATTENDU les besoins grandissants des entreprises d'économie sociale du territoire;

ATTENDU QUE la réalisation de certains projets de ces entreprises nécessite une expertise plus spécialisée;

ATTENDU QUE le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec et la Corporation de développement communautaire de L'Érable possèdent l'expertise pour prendre le relais de la MRC de L'Érable lorsque des consultations spécifiques seront nécessaires;

ATTENDU l'offre de service conjointe reçue par courriel le 1<sup>er</sup> juin 2022 pour des services d'accompagnement et de soutien dans le cadre de prédémarrage, démarrage, croissance et consolidation des entreprises d'économie sociale pour l'année 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service d'accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence soumise conjointement par le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec et la Corporation de développement communautaire de L'Érable pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, au montant total de 8 150 \$, plus les taxes applicables, réparti comme suit :

- Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec : 5 000 \$
- Corporation de développement communautaire de L'Érable : 3 150 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année courante – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Inventaire du patrimoine bâti – Contrat de services professionnels – Autorisation**

---

CA-2022-08-126

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 juin 2022, a adopté la résolution numéro 2022-06-173 autorisant notamment le dépôt d'une demande de soutien financier de 26 048 \$, soit 75 % des dépenses admissibles de 34 731 \$ au programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial pour retenir les services d'une firme spécialisée en patrimoine afin de réaliser des démarches préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier sur le territoire de L'Érable;

ATTENDU la réponse positive du ministère de la Culture et des Communications octroyant une aide financière de 26 048 \$ à la MRC dans le cadre dudit programme;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à la firme de consultants en patrimoine et en architecture Patri-Arch puisque cette dernière a déjà réalisé des travaux d'inventaire dans la région, notamment à Plessisville;

ATTENDU QUE la nature du mandat se résume à l'élaboration de la liste des bâtiments et biens patrimoniaux présentant un potentiel pour l'inventaire, la caractérisation des types architecturaux (fonctionnels et stylistiques) de la MRC ainsi qu'une formation pour les intervenants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de contrat de services professionnels proposé par la firme Patri-Arch au montant forfaitaire de 21 500 \$, plus les taxes applicables, répond aux attentes de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le contrat de services professionnels pour les outils d'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de L'Érable, tel que soumis par la firme Patri-Arch, au montant de 21 500 \$, plus les taxes applicables, pour un mandat qui devra être complété au plus tard le 31 décembre 2023;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières – Culture;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, dont le contrat à intervenir avec la firme Patri-Arch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.5 Table des MRC du Centre-du-Québec – Mandat sur la mutualisation des ressources humaines – Autorisation**

---

CA-2022-08-127 ATTENDU QUE les MRC du Centre-du-Québec font face à la difficulté de recruter du personnel et à respecter leurs objectifs de rétention;

ATTENDU QU'un partage de ressources inter MRC pourrait constituer une avenue intéressante à explorer, tant pour combler des absences prolongées que pour développer de nouveaux services;

ATTENDU les discussions entre les directions des cinq MRC du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;

ATTENDU QUE les MRC d'Arthabaska, de L'Érable, de Nicolet-Yamaska, de Drummond et de Bécancour désirent déposer un projet d'étude de mutualisation des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE SIGNIFIER aux MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond et de Nicolet-Yamaska, l'intérêt de la MRC de L'Érable à contribuer financièrement à une étude ayant pour but d'évaluer la potentialité à mutualiser certains services des MRC, dans un objectif d'optimisation et de performance;

DE NOMMER la MRC d'Arthabaska responsable du projet et par conséquent à déposer, pour et au nom des MRC participantes, une demande d'aide financière dans le cadre du programme;

D'AUTORISER le dépôt du projet d'étude de mutualisation des ressources et services dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;

D'AUTORISER une dépense maximale de 3 500 \$ pour le mandat sur la mutualisation des ressources humaines;

## Séance du comité administratif du 9 août 2022

---

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même les activités financières de l'année en cours – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6. Ressources humaines

---

#### 6.1 Développement du territoire – Démission – Dépôt

---

CA-2022-08-128 ATTENDU la démission de M<sup>me</sup> Marie-Ève R. Bellemare, conseillère en développement agroalimentaire, en date du 28 juin 2022, effective le 8 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M<sup>me</sup> Marie-Ève R. Bellemare, conseillère en développement agroalimentaire, effective le 8 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.2 Développement du territoire – Ouverture de poste – Conseiller agroalimentaire – Autorisation

---

CA-2022-08-129 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2022-08-128 adoptée lors de la séance tenue le 9 août 2022, le comité administratif de la MRC a pris acte de la démission de la conseillère en développement agroalimentaire;

ATTENDU les besoins en matière agroalimentaire sur le territoire de la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises – volet agroalimentaire, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire à former le comité de sélection, lequel sera notamment composé de M. Jocelyn Bédard;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.3 Travailleurs sylvicoles – Démission – Dépôt

---

CA-2022-08-130 ATTENDU la démission de M. Xavier Godbout, travailleur sylvicole, en date du 13 juillet 2022, effective le 22 juillet 2022;

ATTENDU la démission de M. Geoffrey Beikes, travailleur sylvicole, en date du 6 août 2022, effective le même jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Xavier Godbout, travailleur sylvicole, effective le 22 juillet 2022;

## **Séance du comité administratif du 9 août 2022**

---

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Geoffrey Beikes, travailleur sylvicole, effective le 6 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.4 Travailleur sylvicole – Ouverture de poste – Autorisation**

---

CA-2022-08-131 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2022-08-130 adoptée lors de la séance tenue le 9 août 2022, le comité administratif de la MRC a pris acte de la démission de deux travailleurs sylvicoles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de travailleur sylvicole, poste saisonnier à temps plein;

D'AUTORISER l'ingénieur forestier et le coordonnateur du Parc régional des Grandes-Coulées à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Forêt publique & privée / Opérations forestières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.5 Poste de conseiller aux entreprises (volet accompagnement commerces et services et transformation numérique) – Embauche – Autorisation**

---

CA-2022-08-132 ATTENDU QUE dans le cadre du programme Accès entreprise Québec (AEQ), la MRC a reçu une subvention dédiée à l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein afin de bonifier l'offre de services déjà existante pour accompagner les entreprises du territoire;

ATTENDU la recommandation du comité Développement économique de procéder à l'ouverture de deux postes de conseiller aux entreprises spécialisés;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 7 juin 2022, a adopté la résolution numéro CA-2022-06-110 autorisant l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises (volet transformation numérique), poste à contrat à durée déterminée à temps plein jusqu'au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Ève Ouellet à titre conseillère aux entreprises (volet accompagnement commerces et services et transformation numérique), poste à contrat à durée déterminée à temps plein jusqu'au 31 mars 2025, avec entrée en fonction le 12 septembre 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Séance du comité administratif du 9 août 2022

### 6.6 Administration – Ouverture de poste – Autorisation

CA-2022-08-133 ATTENDU le départ pour congé de maternité de M<sup>me</sup> Stéphanie Villeneuve-Martin, conseillère en ressources humaines, prévu le 8 janvier 2023;

ATTENDU les besoins en cours en gestion des ressources humaines et la nature stratégique de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller en ressources humaines en remplacement d'un congé de maternité, poste à contrat à durée déterminée, à temps plein;

D'AUTORISER le directeur général à former le comité de sélection, lequel sera notamment composé de M. Jocelyn Bédard;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7. Finances

#### 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2022-08-134 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour les mois de juillet et août 2022, comme suit :

##### Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4381	BuroPro (divers)	589,93 \$
4382	Vision Informatique SDM (caméra web)	200,00 \$
4383	annulé	0,00 \$
4384	Association des professionnels en développement économique du Québec (adhésion)	995,00 \$
4385	Le Groupe Bell-Horizon inc. (location autobus visite entreprise en Beauce)	1 491,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>3 275,93 \$</b>

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

##### Ratifications des dépenses

Description	Montant
Vertisoft (portable, commutateur)	6 799,51 \$
Daniel Baker (location remorque forestière)	200,00 \$
Amazon (clavier-souris et support portable)	129,72 \$
Therrien Couture Jolicoeur (honoraires)	1 393,00 \$
Therrien Couture Jolicoeur (honoraires)	2 989,35 \$
Saveur Santé (marque de soutien employé)	164,99 \$
Pro Nature (équipement travailleurs sylvicoles)	89,99 \$
Adobe Acrobat (licences)	743,64 \$
Médial Services-Conseils SST (forfait semestriel de juillet à déc. 2022)	5 293,46 \$
Nadeau Photo Solution (hébergement annuel visite virtuelle PRGC)	45,00 \$
Isabelle Hallé (remboursement dépenses - Tournée des attraits)	47,91 \$
Vertisoft (câble, station d'accueil, écrans)	1 885,74 \$
Vertisoft (lien Internet, courriels sécurisés)	3 396,00 \$
Vertisoft (site Web - Parc)	517,75 \$
Vertisoft (Access Point)	181,72 \$



## Séance du comité administratif du 9 août 2022

Vertisoft (portable)	2 997,18 \$
Vertisoft (web guichet express - Parc)	27,25 \$
Vertisoft (licences Microsoft et Exchange pour 1 an)	12 009,60 \$
Vrac de Choix (café - Tourisme)	13,44 \$
Kaven Massé (remboursement achat Amazon)	247,51 \$
Construction Alain Germain (réparation immeuble vandalisé)	82,38 \$
CISA (bilan sommaire du projet Communauté de fermiers)	1 250,00 \$
Imprimerie Fillion (billets transport janvier)	514,00 \$
Claude Roy (remboursement dépenses - Parc)	120,00 \$
Corporation de transport régional de Portneuf (papier thermique et frais d'envoi)	89,66 \$
Pro-Gestion (support en droit du travail, accompagnement)	4 253,00 \$
Acceo Solutions inc. (ajustement contrat Parcours)	19,41 \$
Trappeurs Experts (trappage castors)	1 290,00 \$
Boucherie Thibault (lait - Tourisme)	25,34 \$
Électrocentre 2000 inc. (réparation câble - Transport)	15,00 \$
BuroPro (cartouches imprimante - Carrefour)	588,67 \$
BuroPro (écritoires - Parc)	81,60 \$
Egöditor GmbH (code QR - Tourisme)	83,59 \$
Motoparts inc. (location génératrice)	326,35 \$
Therrien Couture Jolicoeur (honoraires)	5 238,00 \$
Abtech (location ensemble station robotisée)	3 741,98 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>56 891,74 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 Ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2022-08-135 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour les mois de juillet et août 2022, comme suit :

#### ***Ratifications des dépenses***

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Chez Micheline (repas intervention)	103,30 \$
Municipalité Sainte-Agathe-de-Lotbinière (entraide)	402,75 \$
Gilbert Labrie (caisse de gaz)	316,80 \$
Rôtisserie Fusée (repas intervention)	88,20 \$
Atelier Genytech (réparation)	183,49 \$
Les Pneus PR Itée (réparation)	650,40 \$
Techno Feu inc. (ensemble réparation)	390,91 \$
Ville de Plessisville (entraide)	2 343,00 \$
Ville de Plessisville (entraide 2021)	2 929,00 \$
A. Grégoire & Fils Itée (pelle incendie)	580,00 \$
Éric Boucher (remboursement étiquettes)	30,98 \$
Boivin & Gauvin (ajustement gants)	112,00 \$
Aréo-Feu (pièces)	82,66 \$
Claude Prévost (ajustement installation système survi-véhiculaire)	45,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>8 258,49 \$</b>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8. Divers

Aucun point n'est ajouté.

**9. Période de questions**

---

Aucune question.

**10. Levée de la séance**

---

CA-2022-08-136

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier